

Une voix: Nous voudrions entendre le premier ministre de l'Ontario!

L'hon. M. Drew: Nous aimerions, tout d'abord, entendre le premier ministre et j'espère qu'il prendra la parole. Nous sommes en droit de l'entendre car, en somme, c'est le Gouvernement qui a déclaré que cette mesure devait être présentée sous sa forme primitive, sous une forme qu'il n'aimait pas, ainsi qu'il nous l'a dit en juillet dernier. On nous la présente maintenant sous une nouvelle forme, sous une forme beaucoup plus inacceptable. Nous avons certainement le droit que le premier ministre nous explique pourquoi cette mesure nous est présentée sous sa forme actuelle.

Mais revenons à ce que le ministre du Commerce a déclaré quand il a voulu comparer à d'autres entreprises celle qui nous occupe, alors qu'il jongle avec les fonds de la société de la Couronne qui serviront à l'aménagement du pipe-line du Nord Ontario et, ainsi, seront utilisés à quelque chose de tout à fait différent.

Examinons cette proposition. Il l'a comparée à la grande entreprise de la mise en valeur du Saint-Laurent. Il n'y a pas de comparaison qui tienne. Le Canada et les États-Unis collaborent activement à l'aménagement de la voie maritime du Saint-Laurent. En outre, certains ont comparé le projet à la grande aventure qu'a représentée la construction du Pacifique-Canadien. Or, il y a une différence marquée. Ce que sir John A. Macdonald était résolu à éviter, c'était que le chemin de fer du Pacifique-Canadien fût tributaire des États-Unis ou de capitalistes américains. Il était résolu à en faire une entreprise canadienne, à l'avantage des Canadiens; il ne voulait pas qu'elle acheminât nos ressources aux États-Unis, ainsi que le fera cette entreprise résultant du mariage forcé accompli par le ministre du Commerce. Il ne saurait y avoir de contraste plus marqué entre deux entreprises qu'entre la construction du Pacifique-Canadien—cette vaste entreprise canadienne sous la direction de sir John A. Macdonald—et cette pitoyable aliénation aux intérêts américains aux dépens des contribuables canadiens.

M. MacDougall: Il vous appartient de le prouver.

L'hon. M. Drew: Monsieur le président, je poursuivrai mes observations après la suspension de la séance, mais auparavant je tirerai une chose bien au clair. Ce concert de bruits et d'interventions fait par les vis-à-vis...

M. Knowles: Auxquels on n'applique pas de baillon.

L'hon. M. Drew: ... et le concert d'applaudissements à l'égard des déclarations du ministre du Commerce, auxquels on n'applique pas le baillon, ne nous empêcheront nullement d'exposer notre attitude. Nous avons entendu le premier ministre et ses soutiens se vanter de l'appui qu'ils ont en notre pays. Fort bien. Qu'ils mettent cet appui à l'épreuve.

L'hon. M. Rowe: Bravo!

L'hon. M. Drew: Les Canadiens n'ont pas eu l'occasion d'exprimer une opinion à ce sujet.

L'hon. M. Rowe: Vous ne pouvez leur appliquer le baillon.

L'hon. M. Drew: La situation des Canadiens est encore telle que le Gouvernement ne peut, en l'occurrence, recourir à la clôture. Les Canadiens sont encore libres d'exprimer leur opinion. Lors de l'établissement du Pacifique-Canadien, qu'on se le rappelle, les Canadiens ont eu la chance d'exprimer leur opinion et ils l'ont fait d'une façon non équivoque, parce qu'ils savaient qu'il s'agissait d'une entreprise canadienne.

Une voix: Ils ont rejeté les torys.

L'hon. M. Drew: L'entreprise a été lancée par sir John Macdonald, qui s'est fait le champion de l'entreprise comme, je l'espère, le premier ministre du Canada parlera aujourd'hui sur la mesure dont nous sommes saisis.

M. le président suppléant: A l'ordre!

L'hon. M. Drew: Nous avons entendu bien des vantardises de la part des honorables vis-à-vis. Mettons leur ouvrage tant vanté à l'épreuve.

M. le président suppléant: A l'ordre! Comme il est six heures, je quitte le fauteuil.

(La séance suspendue à six heures est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

L'hon. M. Drew: Monsieur l'Orateur, le procédé singulier auquel a eu recours aujourd'hui le Gouvernement en annonçant la clôture pour demain donne au débat une orientation qu'il n'aurait peut-être pas eue sans cela. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler c'est le 10 janvier que les députés ont été informés pour la première fois de cette question. Ce n'est pas avant le 15 mars que nous en avons été saisis au moyen du projet de résolution qui figure actuellement au *Feuilleton* au n° 12. Ce projet de résolution, tendant à la création d'une société de la Couronne, a déjà donné lieu à une journée